

L'ÉVALUATION CRITÉRIÉE AU PÉI DANS CHACUNE DES MATIÈRES

Tous les enseignants du PÉI réalisent des tâches qui permettent d'évaluer les élèves selon les critères de l'IB. Il y a quatre critères pour chacune des matières et ils sont évalués au moins deux fois par année scolaire sous la forme d'évaluation formative ou sommative.

Les enseignants utilisent les grilles d'évaluation de l'IB qui concerne le niveau actuel ou le niveau supérieur. Ainsi, les enseignants de 1^{ère} secondaire utilisent les grilles de 1^{ère} secondaire, les enseignants de 2^e et de 3^e secondaire utilisent les grilles de 3^e secondaire et les enseignants de 4^e et 5^e secondaire utilisent les grilles de 5^e secondaire.

Les enseignants de 1^{re} à la 5^e année du secondaire ont l'obligation de compléter le bulletin PEI à la fin de chaque année scolaire. Les matières arts et éducation à la santé sont terminales en 3^e secondaire. Pour ce qui est de l'acquisition de langues en espagnol, une note est placée au bulletin PEI pour la 3^e et la 4^e secondaire. Le bulletin est envoyé aux parents à la fin de chaque année scolaire.

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION CRITÉRIÉE

Les enseignants du PÉI du Saint-Jean et du Paul-Hubert doivent produire des évaluations critériées.

Voici la grille matière avec le nombre de périodes :

	Français	Mathématique	Anglais	Sciences	Univers social	Espagnol	Éduc. physique	Éthique	Arts (arts plast. et/ou mus.)/ Option sec.5	
Sec. 1	8	6	5	4	6	0	2	1	2	2
Sec. 2	8	6	6	4	5	0	2	1	4	
Sec. 3	7	6	5	6	4	3	2	2	3	
Sec. 4	5	6	5	6	4	3	2	2	3	
Sec. 5	5	6	5	4	6	0	3	3	4	